

**Merci de transmettre à vos collègues****MOUVEMENT 2016****Fermeture du serveur ce soir à minuit !****► Nouveaux additifs publiés par l'IA****ADDITIF N°1** [Télécharger la liste des postes ASH vacants à avis et à recrutement spécifique](#)

Les intéressés doivent saisir leurs vœux sur SIAM et compléter obligatoirement l'annexe 13 (retour par mail à [ce.dp13@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.dp13@ac-aix-marseille.fr)).

Ils seront convoqués devant une commission le lundi 18 avril 2016.

**ADDITIF N°2** Le poste de l'école élémentaire Ste Anne à profil « horaires aménagés gymnastique » nécessite une candidature. Envoyer un CV et lettre de motivation par mail à [ce.dp13@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.dp13@ac-aix-marseille.fr).

**ADDITIF N°3** Recrutement des coordonnateurs d'ULIS collèges et lycées rentrée scolaire 2016-2017

Télécharger : [la notice](#) [l'annexe 8 du rectorat pour vous inscrire](#) [la fiche de poste](#)

**► Terminer votre saisie :**

Une fois tous vos vœux rentrés, n'oubliez pas de **valider votre saisie !**

- **Editer le PDF** de vos vœux pour garder une trace en cas de contestation
- Jusqu'à la clôture du mouvement (**31 mars à minuit**), vous pouvez revenir sur votre mouvement en modifiant, supprimant, intercalant l'ordre de vos vœux.

**► Accusé de réception des vœux :**

Vous recevrez votre accusé de réception dans votre boîte I-Prof à compter du **1<sup>er</sup> avril 2016**

Il comportera les éléments de barème que nous vous invitons à **vérifier** et à **corriger en rouge** en cas de contestation (oubli de points de stabilité, de points ZEP...)

Il sera aussi possible de supprimer des vœux mais pas d'en rajouter ni changer l'ordre.

**UNIQUEMENT en cas de contestation, vous devez le retourner par courrier au bureau de la DPE 2 « Mouvement » impérativement pour le 8 avril 2016.**

**DSDEN 13 – service D.P.E.2 28 bd Charles Nedelec 13231 Marseille cedex 1**

**➡ Pour un suivi personnalisé de votre dossier par le syndicat :**

- ➡ Remplissez votre **formulaire de suivi** directement en ligne ==> **ICI**
- ➡ Envoyez-nous **par mail** le **double de votre accusé de réception** (le 1<sup>er</sup> avril) + **double PDF de vos vœux** (édité à la fin de votre saisie)

**PERMANENCE SYNDICALE DURANT LES VACANCES SCOLAIRES**  
par mail : [contact@snudifo13.org](mailto:contact@snudifo13.org) par téléphone : **07.62.54.13.13**

---

## TEMPS PARTIEL 2016

*Retour des dossiers complets auprès des IEN le 31 mars*

### ► RAPPELS IMPORTANT :

#### 1. Il n'y a plus de reconduction tacite.

Les collègues qui souhaitent reconduire leur temps partiel pour l'année 2016/2017 doivent obligatoirement déposer un dossier. A défaut, l'administration les considérera comme reprenant leur activité à temps plein dès le 1<sup>er</sup> septembre 2016.

#### 2. Demandes sur autorisation

La demande doit être accompagnée d'une lettre de motivation et des justificatifs nécessaires. Les pièces médicales doivent être jointes dans une enveloppe cachetée avec la mention « *Secret médical – à l'attention du médecin de prévention* »

#### 3. Réponses de l'Administration

Les demandes seront traitées d'abord en circonscription, par les IEN qui donneront leur avis avant la remonté à la DSDEN le 8 avril  
Les réponses aux collègues seront adressées à partir du 18 avril.  
En cas de réponse défavorable, les demandeurs seront reçus par leur IEN pour un entretien.  
En cas de refus final, les dossiers seront traités en CAPD avec les organisations syndicales.

### ➡ Pour un suivi personnalisé de votre dossier par le syndicat :

#### ➡ Envoyez le double de votre dossier au SNUDI FO 13 par mail.

*Comme l'an passé, nous suivrons votre dossier et nous le défendrons si nécessaire auprès de l'Inspecteur d'Académie*

---

***Vous avez besoin du syndicat ?  
Le syndicat a aussi besoin de vous !  
Rejoignez-nous ! Syndiquez-vous !***

**Carte 2016 disponible [>ICI<](#)**

**FO, le syndicat libre et indépendant des gouvernements quels qu'ils soient !  
FO, le syndicat qui n'a qu'une loi : la défense de vos droits !  
Plus nombreux, nous serons plus forts !**